



PROJET D'APPUI RÉGIONAL À L'INITIATIVE  
POUR L'IRRIGATION AU SAHEL



PROJET D'APPUI REGIONAL A L'INITIATIVE POUR L'IRRIGATION  
AU SAHEL – CILSS (PARIIS CILSS)

**TERMES DE REFERENCE**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT  
MEMBRE DU POOL D'EXPERTS DU PARIIS  
SPECIALISTE EN SUIVI-EVALUATION**

Septembre 2020

## TABLE DES MATIERES

<b>I</b>	<b>CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....</b>	<b>3</b>
1.1.	CONTEXTE .....	3
1.2.	JUSTIFICATION.....	5
<b>II</b>	<b>OBJECTIFS DE LA PRESTATION ET RESULTATS A ATTEINDRE.....</b>	<b>6</b>
2.1.	OBJECTIF.....	6
2.2.	RESULTATS A ATTEINDRE.....	6
<b>III</b>	<b>ACTIVITES .....</b>	<b>7</b>
3.1.	APPORTER UNE ASSISTANCE AU CILSS DANS L'EXAMEN DU DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION ET SA MISE EN ŒUVRE ET L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DETAILLE POUR LES AMELIORATIONS NECESSAIRES A COURT ET MOYEN TERME . <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>	
3.2.	ORGANISER, ANIMER ET FACILITER LES ECHANGES ET DISCUSSIONS SUR LES QUESTIONS POSEES .....	7
3.3.	PROPOSER UN DOCUMENT REVU SI ECHEANT DU CADRE DE RESULTATS ET DU MANUEL DE SUIVI-EVALUATION PRENANT EN COMPTE LES MODIFICATIONS VISEES Y COMPRIS LE DEVELOPPEMENT DE LA THEORIE DE CHANGEMENT .....	7
3.4.	APPORTER UNE ASSISTANCE AU CILSS ET AUX UGP DANS L'ÉVALUATION DES PARTENAIRES CLES (PARTENAIRES STRATEGIQUES, OPDL, OSI, BUREAUX D'ETUDE) .....	8
3.5.	APPUYER LE CILSS AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS.....	8
3.6.	APPUYER LE DANS LA CAPITALISATION ET LE PARTAGE DES RESULTATS ET LEÇONS APPRISES DU PARIIS.....	8
<b>IV.</b>	<b>CALENDRIER.....</b>	<b>8</b>
4.1.	DEBUT DE LA PRESTATION.....	8
4.2.	CALENDRIER D'EXECUTION.....	8
<b>V.</b>	<b>LIVRABLES .....</b>	<b>9</b>
5.1.	DOCUMENTS.....	9
5.2.	DONNEES .....	9
5.3.	PRESENTATIONS, ORGANISATION D'ATELIERS.....	9
5.4.	SUPPORTS DE COMMUNICATION.....	9
<b>VI</b>	<b>PROFILS ET QUALIFICATIONS .....</b>	<b>9</b>
6.1.	QUALIFICATION ET EXPERIENCE DU CONSULTANT .....	9
6.2.	TYPE DE MARCHÉ .....	10
6.3.	QUANTIFICATION DE LA PRESTATION .....	10
<b>VII</b>	<b>COUTS ET DEVIS ES .....</b>	<b>10</b>
7.1.	REMARQUES GENERALES .....	10
7.2.	DEVISES .....	10
7.3.	FRAIS A LA CHARGE DU COMMANDITAIRE.....	10
7.4.	ELEMENTS REMBOURSABLES.....	10
<b>VIII</b>	<b>CONDITIONS DE REALISATION .....</b>	<b>11</b>
8.1.	LANGUES DE TRAVAIL .....	11
8.2.	CARACTERISTIQUES DES LIEUX DE REALISATION DE LA MISSION .....	11
8.3.	EXIGENCES METHODOLOGIQUES.....	11
8.4.	RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES .....	11
<b>IX.</b>	<b>ESTIMATION CONFIDENTIELLE DE LA PRESTATION .....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>X.</b>	<b>ANNEXES :.....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

---

### **1.1.CONTEXTE**

Les six États du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), réunis à Dakar le 31 Octobre 2013 lors de la Conférence de Haut Niveau sur l'irrigation au Sahel, ont convenu, dans une déclaration commune appelée la « Déclaration de Dakar », de combiner leurs efforts pour accroître le rythme et la qualité des investissements dans l'agriculture irriguée sur la base d'une approche participative et systémique de résolution des problèmes et de développement de solutions adaptées. Suite à cette conférence, les six pays ont mis en place avec leurs partenaires techniques et financiers et les acteurs de l'agriculture irriguée une Task Force pilotée par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), chargée d'instruire un programme régional visant à appuyer les six États dans la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés à Dakar : l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel. Les orientations essentielles du programme envisagé ont été déclinées dans le document Cadre Stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel (CSEAS) et son corollaire le Plan d'Action Régional (PAR) produit par la Task Force.

La Banque Mondiale a octroyé un financement à un projet régional porté par le CILSS et les six pays. Ce projet régional intitulé « Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel » (PARIIS, également connu sous l'acronyme SIIP1 en anglais) bénéficie d'un financement de l'IDA (« International Development Association ») à hauteur de 170 millions de dollars EU. Il vise à réunir les conditions nécessaires pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la Déclaration de Dakar en mettant en place les actions pour la réalisation des investissements dans le secteur de l'agriculture irriguée, leur performance et leur durabilité, prenant en compte différentes formes de maîtrise de l'eau pour l'agriculture identifiées dans le CSEAS.

Le PARIIS contribue à l'atteinte des objectifs d'investissement des programmes nationaux des six États concernés toutes sources de financements confondues, et propose des solutions pertinentes et diversifiées, adaptées aux contraintes du développement de l'irrigation au Sahel. Il cherche à mettre en place un cercle vertueux d'amélioration des performances du secteur, de meilleure évaluation de ces performances et de préparation de projets bancables intégrant les enseignements de ces évaluations grâce au partage des connaissances entre les pays sahéliens. Il met en œuvre des mécanismes et conditions de durabilité et de viabilité technique et financière des aménagements durant la phase d'exploitation et favorise la poursuite des investissements dans les Etats. Il doit également rechercher à faire levier sur l'investissement privé à tous les niveaux, en établissant un terrain favorable et en mobilisant les partenariats et appuis publics nécessaires. Il doit enfin assurer une coordination au niveau régional et le partage des connaissances par l'intermédiaire du CILSS.

### **Schéma succinct de l'intervention du PARIIS**

Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS, ou SIIP en anglais). La Banque Mondiale a octroyé un financement pour un projet régional porté par le CILSS et les six pays. Ce projet régional intitulé Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel bénéficie d'un financement de l'IDA (International Développement Association) à hauteur de 170 millions de dollars EU. Il est la pierre angulaire indispensable pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la Déclaration de Dakar en mettant en place les conditions pour la performance et la durabilité des

---

<sup>1</sup> SIIP est l'abréviation de l'anglais « Sahel Irrigation Initiative Support Project ».

investissements réalisés dans le secteur de l'agriculture irriguée, prenant en compte les différentes formes de maîtrise de l'eau pour l'agriculture.

Objectif de haut niveau. Le PARIIS contribue à la réalisation des objectifs primordiaux de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel- 2iS, qui sont «une agriculture irriguée en expansion, productive, durable, rentable, créatrice d'emplois et assurant la sécurité alimentaire au Sahel».

L'objectif du développement du projet (ODP) consiste à améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale basée sur les « solutions » dans les pays participants du Sahel. Le projet visera à institutionnaliser les solutions d'irrigation élaborées par les six pays en vue d'assurer la capitalisation des connaissances acquises et garantir la durabilité de l'approche au-delà de la durée de vie du projet. Le projet est structuré en trois composantes ci-après. *Il est important de noter que, parmi les facteurs justifiant cette consultation, figure le décalage entre d'une part la description des composantes issue des documents initiaux et d'autre part ce que la pratique et le retour d'expérience après deux ans de mise en œuvre dictent pour atteindre les deux objectifs fondamentaux du projets susmentionnés.*

- (A) Modernisation du cadre institutionnel ;
- (B) Financement des solutions d'investissement dans l'irrigation ; et
- (C) Gestion des connaissances et coordination.

La composante A vise à renforcer la capacité des pays à mettre à l'échelle les solutions d'irrigation. En particulier il s'agit de renforcer, en tant que de besoin, les capacités institutionnelles de planification et de gestion des investissements au niveau local dans les zones d'intervention du projet PARIIS (ZIP). Cela passera par la réalisation d'études (sur le foncier, sur la ressource en eau) et d'appuis institutionnels et organisationnels aux acteurs locaux. Des avancées sur le terrain pourront ensuite être consolidées au niveau national afin de contribuer à la modernisation des institutions du secteur.

La composante B vise à élaborer et mettre en œuvre des solutions d'irrigation pour chacun des cinq types de systèmes d'irrigation à une échelle significative dans les Zones d'Intervention du projet (ZIP) afin de démontrer leur potentiel d'expansion. Elle permettra également de constituer un portefeuille d'investissements pour les pays et appuiera la recherche des financements correspondants. En termes d'objectifs quantitatifs pour la composante B, il est prévu :

- La revitalisation de 6.130 ha d'aménagements existants dont 64% de type 1 ; 28 % de type 3 et 8 % de type 4 ;
- Le développement de 17.100 ha de nouveaux aménagements dont 30% de type 1 ; 38% de type 2 ; 29% de type 3 et 3% de type 4.

Ces solutions d'irrigations intégreront la mise en place ou le renforcement d'infrastructures et de services pertinents de soutien à la gestion des aménagements, à la production et à la mise en marché des productions agricoles.

- La mise à jour d'études de faisabilité et d'études d'impacts pour les grands aménagements d'environ 50.000 ha dans les zones de mise en œuvre du projet et l'appui à la mobilisation de leur financement.

La composante C vise deux objectifs essentiels :

- Collecter, produire et diffuser les connaissances utiles au sous-secteur de l'irrigation et permettre aux intervenants de l'irrigation de se les approprier et de communiquer entre eux autour des solutions. Cette composante regroupe les instruments et mécanismes de gestion des connaissances tels que le système d'information sur l'eau et l'irrigation (SIREI), la

plateforme de gestion des connaissances et les appuis à la recherche action et au développement de la formation.

- Garantir une coordination et suivi-évaluation efficace du projet et mettre en place une stratégie de communication axée sur la mise en œuvre des solutions et la mobilisation des ressources pour le secteur de l'irrigation.

### **Bénéficiaires**

Les bénéficiaires directs du projet seront des agriculteurs (hommes et femmes, jeunes inclus) qui bénéficieront des investissements financés dans le cadre du projet et de la capacité accrue des acteurs publics et privés à fournir des services d'irrigation améliorés. Les systèmes d'irrigation prévus bénéficieront directement à 58.000 agriculteurs, provenant majoritairement de ménages pauvres, avec un accent particulier sur la petite et la moyenne irrigation. Par ailleurs, le projet va générer de nombreux bénéfices le long des chaînes de valeur résultant en de la création d'emploi. Le nombre total de bénéficiaires directs est estimé à 72.000 ménages. Environ 35% des bénéficiaires directs des systèmes irrigués seront des femmes. Les bénéficiaires indirects sont estimés à quelques 480.000 personnes au total.

### **Dispositif de mise en œuvre du Projet y compris le Suivi-évaluation**

Un système de suivi-évaluation du PARIIS a été formalisé à travers un Manuel de S&E finalisé et adopté en 2018. Ce système de S&E a pour objectif général de mettre à la disposition du PARIIS et de ses partenaires, un ensemble d'informations sur l'évolution de l'atteinte des résultats relatifs aux différentes actions, de manière à permettre un suivi régulier dans le temps et dans l'espace des effets et impacts produits.

Les objectifs de ce système sont :

- collecter, centraliser, consolider et analyser l'information recueillie de manière à réorienter si nécessaire les activités mises en œuvre et mieux apprécier les effets et impacts de l'action du projet.
- permettre une amélioration continue de la gestion des activités et de l'impact des CEP, pour favoriser l'atteinte des résultats escomptés;
- disposer d'informations de base pour le rapportage, la communication, la capitalisation, le partage des leçons et la mobilisation de ressources

### **1.2. JUSTIFICATION**

Durant la préparation du projet et au début de sa mise en œuvre, plusieurs mois durant le CILSS a conçu et préparé le dispositif de suivi-évaluation du PARIIS. Ceci a donné lieu à la préparation d'un manuel de suivi-évaluation et à une version finale du cadre de résultats du projet. Le dispositif est opérationnel et permet d'assurer la planification et le suivi des activités, le renseignement des indicateurs du cadre de résultats, le rapportage etc.

Cependant, plusieurs facteurs nécessitent des actions correctives sur le dispositif de suivi-évaluation conduisant à son actualisation et à son approfondissement. Ces facteurs sont les suivants :

- une simplification du projet est prévue dans le cadre d'une restructuration. Elle est en partie liée à des lourdeurs significatives dans la mise en œuvre, y compris en ce qui concerne le S-E ;
- parmi les facteurs justifiant cette consultation, figure le décalage entre d'une part la description des composantes issue des documents initiaux et d'autre part ce que la pratique et le retour d'expérience après deux ans de mise en œuvre dictent pour atteindre les deux objectifs fondamentaux du projets susmentionnés ;

- le cadre de résultats ne reflète pas suffisamment bien les deux grands produits du Projet (issu de l'ODP): (i) des capacités renforcées et (ii) des systèmes irrigués viables (financés par le PARIIS) ;
- il y a de façon générale beaucoup d'indicateurs et de mesures, ce qui rend le mécanisme de remontée, vérification, visualisation, et interprétation des données fastidieux et son coût élevé ;
- certains indicateurs ne représentent pas suffisamment les résultats fondamentaux du PARIIS (pas assez liés à l'ODP) ;
- certains indicateurs ne sont pas en tant que tels calculables et vérifiables ;
- L'espace géographique pour calculer et agréger les valeurs de certains indicateurs n'est pas approprié.

De plus, la mise en œuvre du projet et le dispositif de suivi-évaluation (à commencer par le cadre de résultats) ne reflète pas suffisamment bien les deux grands produits du Projet (issu de l'ODP): (i) des capacités renforcées et (ii) des systèmes irrigués viables (financés par le PARIIS).

C'est dans ce contexte, que le CILSS assurant la coordination régionale du Projet, envisage avec l'appui d'un consultant, de résoudre les problèmes ci-dessus. La mission s'exercera en deux temps : un premier temps d'assistance technique intense en préparation et à l'occasion de la restructuration ; un second temps sur la durée pour aider à ce que le mécanisme de S-E dans son ensemble soit parfaitement opérationnel, moyennant un suivi et une assistance périodique.

## **II. OBJECTIFS DE LA PRESTATION ET RESULTATS A ATTEINDRE**

---

### **2.1.OBJECTIF**

L'objectif de la mission est d'apporter une assistance technique au PARIIS à travers le CILSS pour une meilleure performance du dispositif actuel de suivi évaluation et du Projet dans son ensemble au vu de l'exposé des justifications ci-avant.

### **2.2.RESULTATS A ATTEINDRE**

Les résultats suivants sont attendus au terme de la mission :

#### **2.2.1. Résultat 1 : (court terme)**

Le cadre logique du PARIIS est actualisé en fonction des simplifications et améliorations prévues dans le cadre de la restructuration envisagée. Ce travail, en retour, aide à la finalisation des fondamentaux de la restructuration (théorie du changement). Ceci se fera sur la base d'une grille motivée des modifications.

#### **2.2.2. Résultat 2 : (court terme)**

Le dispositif de S-E actuel (cadre de résultats, cibles, manuel, pratique dans les pays et au CILSS) est analysé. Le manuel de suivi-évaluation du PARIIS ainsi que le dispositif sont améliorés sur la base de la révision du cadre de résultats, et prenant en compte la théorie de changement (cadre logique, chaîne de résultats).

#### **2.2.3. Résultat 3**

Un plan de renforcement des capacités pour un dispositif de suivi-évaluation totalement fonctionnel est élaboré et présenté aux acteurs de sa mise en œuvre (UGP, CILSS, BM, EAS).

#### **2.2.4. Résultat 4**

Le mécanisme d'évaluation des partenaires clés (3 partenaires stratégiques, partenaires nationaux, (indicateurs et processus) établi, est opérationnel dans la durée.

### **III. ACTIVITES**

---

Il est demandé au consultant un travail d'expertise et d'assistance (coaching participatif). Son travail est organisé autour des trois directions suivantes :

#### **3.1. METTRE A JOUR SUR LE DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION ET SA MISE EN ŒUVRE ET PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ POUR LES AMÉLIORATIONS NÉCESSAIRES À COURT ET MOYEN TERME**

Le consultant consultera l'ensemble des documents pertinents relatifs aux problèmes cités dans la partie « justification » et aura des échanges avec les acteurs clés concernant. Ce travail portera notamment sur le suivi des sous-projets mis en place par le CILSS car les sous-projets constituent l'outil central du PARIIS (fiches de sous-projet).

Sur cette base, le consultant proposera un plan d'action à court et moyen terme, le court terme étant relatif à l'ensemble des changements (théorie du changement, indicateurs, grands principes d'intervention du dispositif de S-E) à incorporer dans la restructuration et le moyen terme étant relatif à la mise en œuvre opérationnelle, y compris et notamment sous la forme d'un manuel de S-E (sous-ensemble du Manuel de Mise en œuvre) adapté et opérationnel. Le plan d'action à court terme sera détaillé, celui à moyen terme sera ajusté et rendu plus spécifique à mesure que la prestation avancera.

#### **3.2. ORGANISER, ANIMER ET FACILITER LES ÉCHANGES ET DISCUSSIONS SUR LES QUESTIONS POSEES**

Cette Partie de la Prestation est transversale et consiste à appuyer le PARIIS à l'évaluation de la performance du Projet et des dispositifs de mise en œuvre.

Il s'agira pour le consultant et sur la base de la mise en œuvre actuelle du Projet de:

- Développer et mettre à la disposition du CILSS et des pays une méthode logique permettant d'aboutir aux changements nécessaires de façon collaborative une évaluation d'une part du cadre de résultats en terme de pertinence des indicateurs, de leur atteignabilité et du réalisme de la planification des cibles ; et d'autre part des dispositifs de suivi-évaluation
- Animer et faciliter les échanges lors des réunions afférentes
- Sur la base des conclusions, élaborer des propositions motivées de modifications du cadre des résultats et du dispositif de suivi-évaluation et les présenter aux pays, au CILSS et à la BM pour qu'elles soient

#### **3.3. PROPOSER UN DOCUMENT REVU SI ÉCHEANT DU CADRE DE RESULTATS ET DU MANUEL DE SUIVI-EVALUATION PRENANT EN COMPTE LES MODIFICATIONS VISEES Y COMPRIS LE DÉVELOPPEMENT DE LA THÉORIE DE CHANGEMENT**

- Très spécifiquement, le consultant devra : Cela consistera à réviser la logique d'intervention du PARIIS, en mettant en exergue une chaîne de résultats très claire, un cadre logique et une organisation des activités selon la théorie de changement. En déduire un nouveau cadre logique simplifié et clarifié.
- Réviser l'ensemble des indicateurs suivant la méthode mentionnée ci-avant. Elle comprendra a minima : pertinence par rapport aux objectifs du projet, clarté de l'indicateur, mesurabilité de l'indicateur, rapport avantage / coûts de mesurer l'indicateur.
- Elaborer des fiches descriptives pour les indicateurs ayant évolué ou les nouveaux indicateurs définis
- Améliorer le manuel de suivi-évaluation y compris le dispositif prenant en compte les différents modifications.

### **3.4. APPORTER UNE ASSISTANCE AU CILSS ET AUX UGP DANS L'ÉVALUATION DES PARTENAIRES CLÉS (PARTENAIRES STRATÉGIQUES, OPDL, OSI, BUREAUX D'ÉTUDE)**

Il s'agira spécifiquement de :

- Affiner les indicateurs de performance des partenaires clés cités (PS Planification, PS types d'irrigation, OSI, OPDL, EAS, Entreprises, bureaux d'études)
- Elaborer les fiches descriptives des différents indicateurs avec les UGP et le CILSS
- Développer et mettre à la disposition du CILSS les outils nécessaires à l'évaluation des partenaires clés
- Assister le CILSS dans la conduite des processus d'évaluation des partenaires clés
- Produire les rapports d'évaluation des partenaires stratégiques (planification, PS types d'irrigation)

### **3.5. APPUYER LE CILSS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS**

L'une des contraintes dans la mise en œuvre du Suivi-évaluation au niveau du PARIIS est liée à l'appropriation à différentes échelles des dispositifs en fonction des acteurs. Le consultant appuiera le CILSS dans le diagnostic des capacités des acteurs (UGP, EAS) afin d'établir et de mettre en œuvre un plan de formation en matière de suivi-évaluation.

### **3.6. APPUYER LE DANS LA CAPITALISATION ET LE PARTAGE DES RÉSULTATS ET LEÇONS APPRISSES DU PARIIS**

- Rendre opérationnel le dispositif de capitalisation des résultats et leçons apprises du PARIIS
- Appuyer périodiquement le CILSS dans la capitalisation et le partage des résultats et leçons apprises selon les formats adaptés à chaque acteur.

## **IV. CALENDRIER**

---

### **4.1. DÉBUT DE LA PRESTATION**

La mission débutera le plus tôt possible, à partir de mi-septembre 2020, plusieurs missions à Ouagadougou et dans les pays bénéficiaires du PARIIS à des dates à convenir avec le CILSS. Des réunions pourront également se tenir en visio-conférence avec les UGP, BM et CILSS.

### **4.2. CALENDRIER D'EXECUTION**

Le Consultant disposera de quatre (0) mois de travail répartis sur une durée de 2 ans pour sa prestation. Celle-ci sera évaluée au rendu qui sera livré à des périodicités à convenir en début de contrat. Un calendrier détaillé du processus de la prestation sera défini en accord avec la coordination régionale du projet en début de contrat, articulé à l'agenda général de mise en œuvre du projet au niveau régional et au niveau pays et modulable en fonction des besoins des pays.

Le calendrier d'intervention du consultant sera défini en accord avec le CILSS en début de contrat et modulable en fonction de la disponibilité des acteurs (URCP, UGP, BM).

## **V. LIVRABLES**

---

### **5.1.DOCUMENTS**

Au titre de cette prestation, le consultant qui sera retenu devra remettre au PARIIS tous les rapports, notes, fiches. Le consultant fournira les livrables principaux suivants :

- Un rapport de démarrage qui précisera le programme de travail, la méthodologie et les modalités d'interaction avec les acteurs (EAS, UGP, CILSS, BM)
- Deux plans d'actions à court et moyen terme après une mise à jour de l'expert sur les informations clés relatives à la consultation
- Les comptes rendus des rencontres et ateliers avec les acteurs
- Un rapport d'évaluation du dispositif de Suivi-Evaluation
- un cadre logique du PARIIS (théorie du changement);
- un cadre de résultats révisé
- Les fiches descriptives des indicateurs révisés
- Un manuel de suivi-évaluation amélioré prenant en compte le dispositif de partage et de diffusion des résultats du PARIIS (
- Un plan de renforcement des capacités des acteurs
- Un rapport d'activités de conseils, formations et de suivi des acteurs
- Un rapport détaillé à la fin de la mission.

### **5.2.DONNEES**

Le CILSS et les pays (à travers le CILSS) donneront accès à l'ensemble des documents et données nécessaires à la conduite de la mission.

### **5.3.PRESENTATIONS, ORGANISATION D'ATELIERS**

Le consultant participera, en présentiel ou à distance, aux évènements suivants :

- atelier de validation du manuel de suivi-évaluation y compris le cadre de résultats
- tout autre rencontre initiée dans le cadre de la présente prestation.

Ces évènements seront organisés par le CILSS, aux dates convenues entre le CILSS et le consultant.

### **5.4.SUPPORTS DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **VI. PROFILS ET QUALIFICATIONS**

---

### **6.1.QUALIFICATION ET EXPERIENCE DU CONSULTANT**

Pour cette prestation, il est recherché un consultant Ayant au moins un diplôme universitaire de niveau Master / maîtrise minimum. Il doit en outre démontrer une connaissance approfondie des questions de suivi et d'évaluation ;

Au moins 15 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la conception et d'évaluation de dispositif de suivi-évaluation avec une expérience des projets de développement financés par la Banque Mondiale.

Le consultant doit avoir :

- a. Des compétences en matière de gestion, d'évaluation et de suivi du programme
- b. Une capacité à produire des rapports, à examiner et à réviser le travail d'autres personnes en garantissant l'exactitude de l'interprétation des études d'évaluation ;
- c. Une capacité démontrée à concevoir et à gérer des systèmes de suivi et d'évaluation
- d. Une capacité démontrée à mettre en œuvre des techniques d'évaluation ;
- e. Des Compétences conceptuelles d'analyse et d'évaluation pour mener des recherches et des analyses indépendantes ;

- f. Une aptitude à identifier et à analyser les problèmes
- g. Une connaissance de l'irrigation au Sahel
- h. une expertise dans la conception et la mise en œuvre de S&E pour l'agriculture irriguée ou les programmes de gestion des ressources naturelles. Une expérience dans l'intégration d'autres domaines programmatiques transversaux (par exemple, les droits fonciers, la gestion des ressources naturelles) est souhaitable.
- i. Une capacité à collaborer entre projets, à être flexible et créatif ;
- j. Des excellentes aptitudes à la communication
- k. Des excellentes compétences interpersonnelles, et de leadership
- l. Des excellentes compétences rédactionnelles

## **6.2.TYPE DE MARCHE**

Le consultant sera sélectionné sur la base du CV après avis de manifestation d'intérêt pour un contrat au temps passé sur une durée de 2 ans et un nombre maximum de jours prestés. Le consultant recruté sera mobilisé au coup par coup en fonction des besoins ponctuels d'expertise. Ses interventions ponctuelles seront formalisées par des TDR spécifiques. Ceci donnera lieu à un contrat distinct de court terme au temps passé.

**Directives applicables :** Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, datées de Janvier 2011, révisées en 2014 .

## **6.3.QUANTIFICATION DE LA PRESTATION**

Le volume de travail du consultant est estimé à cent vingt (120) hommes/jours repartis sur un calendrier détaillé à définir en accord avec l'UCRP en début de contrat.

# **VII. COUTS ET DEVICES**

---

## **7.1.REMARQUES GENERALES**

Toutes les dépenses nécessaires (personnel, équipements, véhicules, matériels, fournitures, consommables, services extérieurs, moyens de communication, etc.) à la réalisation de la mission sont à la charge exclusive du Consultant sauf mention contraire.

## **7.2.DEVICES**

La Prestation est facturée et réglée en Dollars, en Euros ou Francs CFA, selon la préférence exprimée par le consultant.

## **7.3.FRAIS A LA CHARGE DU COMMANDITAIRE**

Les frais de logistique d'organisation des réunions, ateliers, formations et échanges que le Consultant sera amené à piloter ou animer et la participation des ressortissants des pays et des organisations régionales seront prises en charge sur les budgets des pays et du CILSS.

## **7.4.ELEMENTS REMBOURSABLES**

Le contrat prévoira des coûts variables pour prendre en charge les déplacements du Consultant dans les pays. Ces couts seront constitués uniquement des billets d'avions et des frais de séjour conformément aux procédures du CILSS.

## **VIII. CONDITIONS DE REALISATION**

---

### **8.1.LANGUES DE TRAVAIL**

Langue(s) de la prestation (pour les propositions, les échanges avec le commanditaire et les livrables) : française

### **8.2.CARACTERISTIQUES DES LIEUX DE REALISATION DE LA MISSION**

Le consultant mènera sa prestation en présentiel et/ou à distance selon l'évolution du contexte sanitaire et sécuritaire. Il devra être disponible aux heures de service en Afrique de l'Ouest.

### **8.3.EXIGENCES METHODOLOGIQUES**

Le Consultant sélectionné proposera dans son rapport de démarrage un programme détaillé avec les outils méthodologiques qu'il compte utiliser à l'appui de son travail y compris un canevas permettant une lisibilité et une application faciles des différentes observations, améliorations, et autres remarques relevées par lui. La méthodologie et le calendrier d'intervention devront être approuvés par le CILSS en lien avec les pays.

Le consultant prévoira des échanges par les moyens habituels existants et les plus adaptés (Skype, mail, téléphoné, Webex, VC, ...)

Le Consultant devra prendre connaissances des différents documents de base du projet et des différents documents pays et échanger avec le CILSS pour leur compréhension globale et éventuellement avec les pays pour des précisions ;

Le Consultant pourra organiser des sessions de travail avec les principales parties prenantes du CILSS, des pays notamment.

À la fin de chaque mission de travail, le Consultant soumettra un rapport de résumé de mission résumant les réalisations et décrivant les prochaines étapes possibles, ainsi qu'une copie de toute matériel/annexe qu'il pourrait avoir préparé ou contribué aux fins du travail effectué dans le cadre des termes de la mission.

### **8.4.RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES**

Le contrat sera administré par le CILSS. Le consultant sera sous la supervision directe du coordonnateur régional du PARIIS au CILSS. Le consultant tiendra le Coordonnateur régional informé de son travail et des conclusions.

Le Consultant sera amené à participer régulièrement aux réunions du CILSS et de la BM Le Coordonnateur régional facilitera ses échanges et sera copiée sur tous les échanges pertinents.

Le CILSS assurera la mise en relation du consultant avec les pays dans les cas nécessaires et l'accompagnera en cas de besoin dans les pays dans le cadre de ces travaux.

A l'échelon national, le Consultant planifiera ses interventions et travaillera en étroite collaboration avec les Unités de Gestion du Projet (UGP) et les entités qui agissent pour leur compte ou bénéficiaires.